

Les phytos, parlons-en !

Vous habitez à proximité de champs agricoles et vous vous posez des questions ?

Ce document synthétique a pour but de répondre à quelques-unes d'entre elles et de vous aider à mieux comprendre les pratiques dans les champs avec un pulvérisateur.

Cet outil ne remplace pas un échange avec votre voisin agriculteur : pour bien vivre ensemble à la campagne, privilégions le dialogue entre agriculteurs et riverains !



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
VAR

Commençons par y voir plus clair ! Quelles sont les différences entre pesticides, produits phytopharmaceutiques, herbicides... ?



Le terme "pesticides" est un terme issu du mot anglais "pest" qui signifie "ravageur" et du suffixe "-cide" qui signifie "tuer". Le terme "pesticides" est un synonyme de "produits phytopharmaceutiques" et regroupe plusieurs catégories de produits (herbicide, fongicide, insecticide...).

Les produits phytopharmaceutiques ou "produits phytos" sont utilisés en milieu agricole mais également en zone non agricole (espaces verts et usage domestique).

Ils sont composés d'une ou de plusieurs substances actives et sont utilisés pour :

- o protéger les végétaux contre tous les organismes nuisibles (punaises, pucerons, champignons...)
- o assurer la conservation des récoltes
- o prévenir ou freiner la croissance, ou détruire les "mauvaises herbes"

Produit phytosanitaire, pesticide, herbicide, insectide, anti-limaces... **Plusieurs termes sont utilisés pour décrire les produits servant à protéger les plantes** dans leur bon développement. Les herbicides servent à lutter contre les "mauvaises" herbes, les fongicides contre certains champignons et les insecticides contre certains insectes ravageurs, comme la mouche du semis qui peut, par exemple, détruire la totalité d'un champ.



Le saviez-vous ?



Les produits phytopharmaceutiques utilisés par les agriculteurs bénéficient d'une double homologation européenne et nationale et disposent d'un numéro d'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) unique à 7 chiffres attestant que le produit est bien autorisé.

Et si, on faisait un peu d'histoire ! Il y a 12 000 ans ... l'Agriculture



Il y a 12 000 ans, l'homme a découvert l'agriculture en Mésopotamie. En inventant le champ cultivé, l'homme a créé un milieu artificiel et il a ainsi favorisé la multiplication d'organismes nuisibles.

Depuis, l'homme est à la recherche de **parades** pour **protéger ses cultures**. Il a été nécessaire, dès l'Antiquité, de rechercher des **techniques de lutte** pour protéger les graines, les semis, les produits récoltés...

L'araire, ancêtre de la charrue est inventée vers - 5000 avant JC.

Dès l'Antiquité....



On utilise déjà 2 grands types de lutte pour éliminer les maladies, les ravageurs ou les "mauvaises" herbes :

- o les **techniques physiques** (travail du sol, outils) : le binage, l'araire ...
- o l'**usage de "remèdes"** à base de substances naturelles d'origine minérale ou végétale. Ce sont les **ancêtres des produits phytos**.

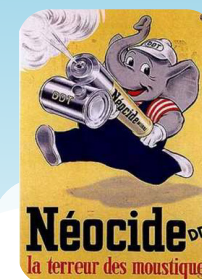
Les 2 guerres mondiales marquent un tournant



Plusieurs facteurs vont favoriser l'usage des produits phytosanitaires de synthèse. Il faut attendre les années 2000, avec une remise en question de l'usage des produits issus de la chimie de synthèse, pour observer le déclin progressif des molécules des plus dangereuses.



Dans les années 1950 à 1980, le produit phyto est le produit miracle !



Jusqu'à la prise de conscience au début des années 2000 !

Pourquoi les agriculteurs traitent-ils ?



Face aux maladies, aux "mauvaises" herbes ou attaques d'insectes qui peuvent entraîner jusqu'à la destruction totale d'un champ, d'une récolte..., les agriculteurs ont besoin de **protéger leurs cultures**. L'agriculteur dispose alors de plusieurs leviers dont l'usage des produits phytosanitaires en dernier recours : une décision de traitement est toujours mûrement réfléchie car en plus des précautions pour la santé et l'environnement, elle représente un coût et du temps de travail supplémentaire.

Les produits phytos permettent également d'agir sur la bonne conservation de nos aliments et d'éviter la présence et le développements d'organismes toxiques comme le datura.

Aujourd'hui, quel usage les agriculteurs ont-ils des produits phytosanitaires ? Comment procèdent-ils pour maintenir en bonne santé ou soigner une plante ?



Comme pour les antibiotiques, les phytos c'est pas automatique ! Voici leur stratégie :

o En premier lieu, l'agriculteur met en place des **méthodes prophylactiques*** : il crée les bonnes conditions pour que la culture soit le moins soumise aux maladies (circulation de l'air, densité de plantation, choix d'espèces associées répulsives...).

o Si malheureusement la culture est atteinte, l'agriculteur va évaluer s'il peut utiliser des méthodes non chimiques : **lutte physique*** (paillage, ramassage, désherbage mécanique ...) et **lutte biologique*** (auxiliaires, substances végétales ou minérales)

o **En dernier recours**, si rien n'a fonctionné et que la récolte, donc la viabilité économique de l'entreprise agricole, est **en péril**, l'agriculteur peut utiliser les **méthodes chimiques homologuées***.

Enfin, la décision du traitement est le fruit d'une réflexion complexe qui nécessite de nombreuses connaissances, des observations et la recherche d'informations. Les traitements sont donc raisonnés et très localisés, ils se font au cas par cas, à la parcelle.

Mesures prophylactiques :

choix de variétés résistantes aux maladies, plantations de haies, aération, couverture des sols...

Lutte physique : désherbage, paillage, panneaux englués pour capturer les insectes, ramassage des insectes...

Lutte biologique : auxiliaires qui s'attaquent aux ennemis des cultures (coccinelle...) ; produits de biocontrôle d'origine végétale, animale ou minérale

Lutte chimique en dernier recours : l'agriculteur met en balance le risque et le bénéfice du traitement avant toute décision

Comment les produits sont-ils testés puis approuvés ?



Le recours aux produits phytos est très encadré en France. Les produits utilisés sont tous homologués par un organisme indépendant : l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire (ANSES), après avoir été soumis à **des tests qui durent en moyenne 10 ans**. L'homologation **prend en compte systématiquement les risques sanitaires pour les personnes qu'elles soient directement utilisatrices ou non** (personnes présentes, voisinage, consommateurs...).



Quelles sont les principales périodes de traitement par types de culture ?



Ce tableau ([cliquez-ici](#)) vous permet de visualiser les différentes périodes où des épandages de produits phytosanitaires chimiques ou naturels peuvent être utilisés sur les différentes cultures. Les interventions de fertilisation, désherbage mécanique, travail du sol,... ne sont pas indiquées.

Pour en savoir + sur la pression sanitaire du moment, vous pouvez consulter les **Bulletins de Prévenance** ; ces bulletins paraissent régulièrement en saison de production et donnent une analyse de risque pour les principaux bioagresseurs. Cette analyse est globale et ne reflète pas la situation particulière de chaque parcelle. Les bulletins de prévenance sont gratuits et accessibles [ici](#).

Les particuliers utilisent aussi parfois des pesticides :

anti-mouches, raticides, produits pour traiter les combles, façades et toitures, anti-puces, anti-poux, désinfectants ménagers et autres produits contre les champignons, bactéries...



Pourquoi les agriculteurs traitent-ils de nuit ?



Si les agriculteurs traitent de nuit ce n'est pas pour cacher des choses ! Les traitements de nuit permettent de **réduire les doses de produit tout en augmentant l'efficacité du traitement et limitant l'impact sur l'environnement**.

En effet, l'efficacité du traitement est maximale lorsque :

o la température est comprise entre 12 et 20°C,

o l'humidité comprise entre 60 et 95%

o et en absence de vent.

Trois conditions qui, en été, sont réunies uniquement la nuit.

Le saviez-vous ?

Le soufre est le produit de traitement phytosanitaire le plus utilisé dans le Var ; et c'est un produit 100% naturel, homologué en agriculture biologique mais également largement utilisé en agriculture conventionnelle.

J'ai l'impression que les agriculteurs autour de chez moi traitent de plus en plus souvent. Pourquoi ?



Pour assurer l'efficacité de son traitement dans le respect des doses maximales autorisées, l'agriculteur peut être amené à **fractionner ses applications** et passer plusieurs fois sur la culture. A chaque passage, il ajuste la dose de produit en fonction de la pression de la maladie ou du ravageur qu'il a observé. Il applique ainsi le principe de "**la bonne dose au bon moment**". Le fait de passer plus souvent sur la culture ne signifie pas qu'une plus grande quantité de produit est apportée, au contraire. La réglementation sur l'usage des phytosanitaires est très stricte. Chaque intervention est mûrement réfléchie, tant d'un point de vue économique qu'écologique.

Cela m'inquiète tout de même de vivre à côté d'une parcelle traitée...



Les produits bénéficient d'une **autorisation de mise sur le marché** qui vise à minimiser les risques s'ils sont utilisés dans des conditions d'emploi préconisées et réglementaires. Les personnes effectuant les traitements sont formées à cela avec l'obtention d'un **diplôme officiel, le Certiphyto**. Le matériel de pulvérisation est contrôlé régulièrement afin d'éviter les surdosages et la dérive de produit dans l'environnement.

Les agriculteurs et leurs familles sont aussi des riverains et en conséquence ils sont conscients de la nécessité de réduire au maximum l'exposition aux produits phytosanitaires et prennent le maximum de précautions (port d'un équipement de protection spécifique lors des traitements).

Comment me protéger si des agriculteurs traitent en ma présence ?



Les agriculteurs essaient d'**aménager leurs horaires et jours de traitements** pour intervenir en votre absence mais si vous vous trouvez présent dans votre habitation ou dans le chemin au moment de la pulvérisation, il est conseillé par précaution de ne pas rester à proximité et d'éviter d'étendre son linge.

Les parcelles agricoles et les chemins d'exploitations sont des propriétés privées, il est normalement interdit d'y pénétrer. Il n'est cependant pas dans l'esprit des agriculteurs de vous en interdire l'accès. Ils sont des espaces de travail, avec des engins qui circulent et des personnes. Il n'est pas toujours évident de voir toutes les personnes aux abords des champs. Il convient de rester vigilant. **N'hésitez pas à leur faire signe !**

Quelles sont les distances à respecter vis-à-vis du voisinage ?



Périodes, zones ou distances de traitement: **c'est la législation qui autorise ou non les agriculteurs à épandre après avis de l'ANSES**. Selon le produit et son mode d'application, **la réglementation impose différentes distances** le long des zones habitées :

- **0 m** pour les produits de biocontrôle et homologués en agriculture biologique
- **5 m ou 10 m** pour la plupart des produits (en fonction de la hauteur de la culture)
- **20 m incompressibles** pour les produits les plus à risque

Excepté pour les produits les plus à risque, de plus en plus rares, certaines distances peuvent être réduites par des chartes départementales si l'agriculteur utilise des buses de pulvérisation «dernière génération».

5, 10, 20 mètres ce n'est pas assez !



Ces distances ont été établies par l'ANSES (**Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail**) qui est un organisme indépendant de la profession agricole et des laboratoires phytosanitaires.

Le saviez-vous ?

74 % des molécules disponibles au début des années 1990 ne sont plus sur le marché. La part des produits les plus à risque a diminué, celle des produits issus de substances naturelles et des produits utilisés en bio a augmenté.

Connaissez-vous bien les atouts de l'agriculture varoise ?



L'Agriculture dans le Var, c'est notamment :

- o un des vignobles les moins traités de France
- o un des départements les + bio de France avec + de 38% de ses surfaces agricoles en bio ou en conversion à l'agriculture biologique (source Agence Bio, juin 2021)
- o un des départements avec le plus grand nombre d'exploitations certifiées Haute Valeur Environnementale, une certification nationale qui garantit l'usage raisonné des pesticides, des fertilisants, de l'eau et l'amélioration de la biodiversité.
- o des exploitations familiales, de petite taille avec une superficie moyenne de 13 hectares (contre 69 hectares à l'échelle nationale).

L'agriculture varoise s'est clairement et largement engagée dans la transition agroécologique et dans de nombreuses démarches de progrès (plantation de haies, agroforesterie,...).

Quelques chiffres sur l'agriculture varoise



Le Var totalise 70 000 hectares de superficie agricole utilisée (SAU) et compte 5420 chefs d'exploitations. La surface est majoritairement occupée par la culture de la vigne avec 28 000 hectares. D'autres cultures sont présentes notamment l'horticulture dont la floriculture, l'oléiculture, l'arboriculture avec en particulier la culture de la figue, la castanéiculture, on compte également des surfaces allouées à l'élevage en majorité caprin et ovin.

En savoir + : [télécharger la publication Le Portrait Agricole du Var](#) (source Agreste, mars 2022).



Quelle est la dynamique de l'agriculture varoise ?



Les agriculteurs varois sont volontairement, et depuis de nombreuses années, très engagés en faveur de l'agroécologie. Si le **climat méditerranéen a jusqu'ici été un allié de poids et facilité le développement de pratiques agroécologiques** en réduisant le risque de maladies sur nos cultures, le changement climatique exhorte aujourd'hui les agriculteurs à la mise en oeuvre de systèmes de production résilients.

La Chambre d'Agriculture du Var accompagne plus d'une vingtaine de groupes d'agriculteurs volontaires, dans toutes les filières de production (viticulture, maraîchage, oléiculture, figes, horticulture, grenades...) et sur tous les territoires, dans l'évolution de leurs pratiques culturales afin de déployer le plus largement possible des systèmes de cultures innovants et performants, économes en intrants. **Et les résultats sont probants !**

A titre individuel, cette dynamique vertueuse est également forte (conversion biologique, labellisation environnementale, suivi de sessions de formations, nombreuses journées techniques...).

En savoir + sur le réseau des fermes DEPHY : [cliquez-ici](#)

En savoir + sur les actions des collectifs agroécologiques : [cliquez-ici](#)

Qu'est ce que l'Agroécologie ?

L'agroécologie est une façon de concevoir des systèmes de production qui s'appuient sur les fonctionnalités offertes par les écosystèmes. Elle les amplifie tout en visant à :

- o diminuer les pressions sur l'environnement (exemples : réduire les émissions de gaz à effet de serre, limiter le recours aux produits phytosanitaires...)
- o et à préserver les ressources naturelles.

Le déploiement de l'agroécologie passe par des formations, des journées techniques, des démonstrations, etc., qui permettent aux agriculteurs d'échanger, d'innover et d'améliorer la pratique de leur métier.

La réglementation phytosanitaire est très stricte

La réglementation phytosanitaire française est très stricte sur tous les aspects : depuis l'achat du produit jusqu'à la gestion du recyclage des déchets issus de l'usage des produits phytosanitaires.

- o Tous les agriculteurs doivent obligatoirement suivre tous les 5 ans une formation sur l'environnement, la santé et les alternatives aux produits phytosanitaires (le Certiphyto). Seule la détention de ce certificat permet l'achat et l'application des produits phytosanitaires.
- o Lors des traitements, les agriculteurs doivent également respecter diverses contraintes réglementaires et prendre en compte de nombreux facteurs : vitesse du vent, protection des abeilles, non traitement à proximité des points d'eau ; prise en compte des riverains...
- o La collecte et le recyclage des déchets issus des traitements (bidons vides, équipements de protection, gants...) sont scrupuleusement encadrés et assurés par un organisme dédié (Adivalor).

Bon à savoir : la réglementation française pour l'homologation de produits phytosanitaires est bien plus stricte que celle européenne. Par exemple, certaines substances interdites en France pour les fleurs coupées sont autorisées en cultures maraîchères chez nos voisins européens !

Vous habitez à proximité d'un champ et vous êtes inquiet pour vous-même ou votre entourage ?

Votre réflexe doit être d'en échanger directement avec votre voisin agriculteur : chaque situation étant unique, c'est la personne la plus à même pour répondre à vos interrogations et échanger sur les traitements et techniques dans les champs.

100 % des agriculteurs qui appliquent des phytos ont été formés à leur usage et aux nouvelles techniques permettant de les limiter. Cette **formation obligatoire appelée "Certiphyto"** est renouvelée tous les 5 ans.

74 % des molécules disponibles au début des années 90 ne sont plus sur le marché. La part des produits les plus à risque a diminué, celle des produits issus de substances naturelles et des produits utilisés en bio a augmenté.

60 000 km² de terres agricoles en moins en France depuis 1961 soit la région Grand Est ! Cette urbanisation amène une **proximité plus importante entre agriculteurs et riverains**. Notre indépendance alimentaire est une force et passe par le maintien de l'agriculture dans nos territoires.

Contact

Pour toute question, contactez votre Chambre d'agriculture du Var :

Nelly JOUBERT

Responsable du service agronomie et environnement

nelly.joubert@var.chambagri.fr

04 94 50 54 82

Pour consulter la Charte d'engagements des utilisateurs agricoles de produits phytopharmaceutiques du Var et ses annexes : [cliquez-ici](#)

Pour bien vivre ensemble à la campagne, privilégions toujours le dialogue.



Avec la contribution financière
du compte d'affectation spéciale
Développement agricole et rural

